



Vice caché sur un véhicule et suite à donner

Par Visiteur

Monsieur, le 2.04.2011 j'ai vendu mon véhicule avec un CT vierge. L'acquéreur a bien essayé le véhicule et l'a bien inspecté. Aujourd'hui il me contacte et me menace de m'attaquer pour vice caché car il doit changer une bielette de direction sur l'auto et me demande de payer la facture. Avant de me contacter il a essayé de faire payer le CT mais sans succès. Je ne me suis jamais rendu compte du problème le CT non plus. J'aurais voulu savoir ce que je risquais car il me demande de payer 600 euros de réparation et ne suis évidemment pas très d'accord. D'après vous que dois je faire. Merci d'avance.
Cordialement.

Par Visiteur

Chère madame,

Monsieur, le 2.04.2011 j'ai vendu mon véhicule avec un CT vierge. L'acquéreur a bien essayé le véhicule et l'a bien inspecté. Aujourd'hui il me contacte et me menace de m'attaquer pour vice caché car il doit changer une bielette de direction sur l'auto et me demande de payer la facture. Avant de me contacter il a essayé de faire payer le CT mais sans succès.

Le vendeur n'est responsable au titre de la garantie des vices cachés que si le défaut correspond à proprement parler à défaut de conception, de fabrication etc. Ainsi par exemple, si la casse de la biellette de direction est due à son usure avancée, vous n'êtes pas responsable.

La première chose à faire serait donc d'exiger de l'acquéreur une expertise identifiant la cause du défaut de la biellette.

Très cordialement.